



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/654
16 décembre 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

538ème séance plénière

PC Journal No 538, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 654
CONFERENCE OSCE-COREE DE 2005 SUR LES NOUVELLES
MENACES POUR LA SECURITE ET SUR UN NOUVEAU
PARADIGME DE LA SECURITE

Séoul, 25-26 avril 2005

Le Conseil permanent,

Faisant suite aux échanges de vues ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires pour la coopération en Asie,

Décide de tenir la Conférence OSCE-Corée de 2005 sur les nouvelles menaces pour la sécurité et sur un nouveau paradigme de la sécurité ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, qui figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE OSCE-COREE DE 2005
SUR LES NOUVELLES MENACES POUR LA SECURITE ET
SUR UN NOUVEAU PARADIGME DE LA SECURITE**

Séoul, 25 - 26 avril 2005

Conférence coorganisée par le Ministère des affaires étrangères et du commerce de la
République de Corée
et
l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

I. Ordre du jour

Lundi 25 avril 2005

- 9 h 30 – 10 heures Séance d'ouverture
- Coprésidents : Représentant du Président en exercice de l'OSCE
Représentant du pays hôte
- Allocutions d'ouverture
- Représentant du pays hôte
 - Représentant du Président en exercice de l'OSCE
 - Secrétaire général de l'OSCE
- Allocutions liminaires
- 10 heures – 10 h 15 Pause café
- 10 h 15 – 12 h 15 Séance 1 : Nouvelles menaces pour la sécurité et mesures visant
à lutter contre de telles menaces
- Types et caractéristiques des nouvelles menaces pour la
sécurité
 - Nouvelles menaces pour la sécurité et stratégie de l'OSCE
pour y faire face
- Modérateur : Ambassadeur d'un partenaire pour la coopération
Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE
- Orateurs :
- OSCE

Partenaire pour la coopération
Organisations internationales/établissements universitaires

12 h 15 – 13 h 45 Déjeuner

14 heures – 15 h 45 Séance 2 : Nécessité d'un nouveau paradigme de la sécurité

- Définition d'un nouveau paradigme de la sécurité
- Coopération interrégionale en matière de sécurité en tant qu'alternative

Modérateur : Ambassadeur d'un Etat participant de l'OSCE
Rapporteur : Représentant d'un partenaire pour la coopération

Orateurs :

OSCE
Partenaire pour la coopération
Organisations internationales/établissements universitaires

16 h 15 – 16 h 45 Pause café

16 h 45 – 17 h 30 Débat

Mardi 26 avril 2005

9 h 30 Séance 3 : Nouveau paradigme de la sécurité en Asie du Nord-Est

- Nouvelles menaces pour la sécurité en Asie du Nord-Est
- Mise en place d'une coopération régionale en matière de sécurité en Asie du Nord-Est

Modérateur : Ambassadeur d'un partenaire pour la coopération
Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Orateurs :

OSCE
Partenaire pour la coopération
Organisations internationales/établissements universitaires

11 heures – 11 h 15 Pause café

11 h 15 Débat

11 h 45 – 12 h 30 Séance de clôture

Coprésidents : Représentant du Président en exercice de l'OSCE
Représentant du pays hôte

Rapports des Rapporteurs des séances 1 à 3
Résumé de la Présidence

Remarques de clôture
Représentant du Président en exercice de l'OSCE
Représentant du pays hôte

12 h 30

Fin de la Conférence

II. Participation

Les Etats participants de l'OSCE seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions de l'OSCE, notamment l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations et institutions internationales dont le nom suit seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Banque mondiale, Comité exécutif de la Communauté d'Etats indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Communauté économique euro-asiatique, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Coopération économique Asie-Pacifique, Forum régional de l'ANASE, Groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Ligue des Etats arabes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation de coopération centre-asiatique, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la conférence islamique, Organisation de la coopération économique de la mer Noire, Organisation des Nations Unies, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité sur la sécurité collective, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour le développement et Union africaine.

Des représentants des membres du Forum régional de l'ANASE peuvent participer à la Conférence en qualité d'invités du pays hôte. D'autres pays et organisations peuvent également être invités par le pays hôte.

Des représentants des organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence, conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une notification préalable est requise).

III. Calendrier et autres modalités d'organisation

La Conférence commencera le 25 avril 2005 à 9 h 30 (séance d'ouverture) et se terminera le 26 avril 2005 à 12 h 30.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice de l'OSCE et par un représentant du pays hôte.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Le règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE seront applicables, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les séances d'ouverture et de clôture seront accessibles aux médias.

La Conférence se tiendra à Séoul (République de Corée).

La langue de travail sera l'anglais.

Le transport entre l'hôtel (les hôtels) et le lieu de la Conférence, ainsi qu'aux réceptions en soirée et le retour à l'hôtel (aux hôtels) seront assurés par le pays hôte.